

OPÉRATION DE DÉMINAGE À LA RICAMARIE

LISTE DES SECTEURS À ÉVACUER

Pour la commune de La Ricamarie, les rues concernées sont :

- Rue Julian Grimaud,
- Rue Waldeck Rousseau,
- Rue Jean Jaurès,
- Chemin du Château du Diable,
- Lotissement les Églantines,
- Impasse du 8 Mai,
- Rue Georges Laurent,
- Rue de la Libération du n° 34 au 90 et du n° 35 au 77,
- Avenue de la Gare du n° 1 au 13 et du n° 2 au 8,
- Impasse Pierre Brossolette,
- Impasse Louis Alirand,
- Impasse Guy Môquet,
- Rue Massenet,
- Chemin du Bessy tous les n° du côté pair,
- Rue Germain Civet,
- Impasse Georges Pompidou du n° 1 au 15 et du n° 2 au 14,
- Rue du Général de Gaulle du n° 28 au 34,
- Rue du 19 Mars 1962 n° 1 et 3 et du n° 2 au 14,
- Rue Pierre et Marie Curie n° 28,
- Rue Rémi Moïse n° 4 et du n° 20 au 28,
- Rue Jacquemard Gérin,
- Rue Colonel Marey,
- Impasse Marcel Tyr n° 1 et 2,
- Rue Olympe de Gouges.

Pour la commune du Chambon-Feugerolles, les rues concernées sont :

- Chemin de Méline (ou Rue Jean Jaurès),
- Rue de Méline,
- Rue de la Paix,
- Rue de la Ricamarie,
- Rue de Montrambert,
- Rue Benoit Frachon (ex.RN88) du n°48 au n°66 et du n°55 au n°67,
- Rue Rémi Moïse, du n°14 au n°18,
- Rue Maxime Gorki, du n°67 au n°75.